



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SMPVD

Mercredi 05 octobre 2016 – 17h30 – Vayrac

Etaient présents : Les personnes présentes sont surlignées, les autres sont absentes excusées, tout en précisant que les suppléants étaient conviés et avaient voix délibérante uniquement en cas d'absence d'un titulaire de leurs communautés de communes.

Collectivités	Titulaires	Suppléants
CC Causses et Vallée de la Dordogne	• M. CHARLES Matthieu	• Mme AUBRUN Jeannine (ne vote pas)
	• M. DAUBET Raphaël	• M. DUHEM Didier (ne vote pas)
	• M. DERIEU Christian	• M. DU PRADÉL Hugues (supplée M. Raphaël DAUBET)
	• M. DEBATIC Pierre	• M. FENNI Habib
	• M. LIBBUS Gilles	• M. LAVERDET Thierry
	• M. PRANGERE Pierre	• M. MAURY Ernest
	• M. SAINT-MAXENT Didier	• M. NOUZIERES Alain (supplée M. Pierre PRANGERE)
	• M. TERLIZZI Alfred Mathieu	• M. SYLVESTRE Michel
CC Cère et Dordogne	• M. AYROLES Francis	• M. BIASSETTE François
	• M. MOLÉS Pierre	• Mme BOUYSSÉ Marie-Josée
	• M. LABORIE David (pouvoir donné à M Francis AYROLES)	• Mme ALRIVIE-CHANTELOT Evelyne
	• M. AUTEMAYOU Elie	• M. LORBLANCHET Jacques
	• Mme FOURQUET Sylvie	• M. MESPOULHE Jean-Pierre
	• Mme DELANDE Claire	• Mme PREVILLET Angèle (supplée Mme Claire DELANDE)
Souceyrac-en- Quercy	• M. LABORIE Francis	• M. COLOMB-DELSUC Jean-Philippe
	• M. LANDAS Jean-Yves	• M. ROUSSILHES André

Assistés de :

- ✓ M. Serge MAZET, DGS
- ✓ M. Nicolas ARHEL, DGA
- ✓ M. Christophe PRUNET, DGA
- ✓ Mme Magali LIVENAIS, Assistante Administrative

Etait présente : Mme Catherine MARTINEZ, Maire de Tauriac

Rappel de l'ordre du jour :

- ↳ désignation d'un secrétaire de séance,
- ↳ approbation du compte-rendu du conseil syndical du 26 juillet 2016,
- ↳ affaires financières :
 - Décisions du Président
 - Décisions modificatives budgétaires
 - Service Eau et Environnement
 - Avenant MAPA Travaux continuité écologique Lot 2 - Seuil d'Esclat (22517c)
 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune de Lamothe-Fénelon - Suivi naturaliste et hydromorphologie du plan d'eau post travaux
 - Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire
 - Mois de la pierre : budget prévisionnel, tarifs, conventions avec les intervenants
 - Conventonnement avec le Ministère de la culture et future commission de coordination du Pays d'art et d'histoire
 - Candidature à l'appel à projets services numériques innovants du Ministère de la culture
 - Présentation des Expomobiles
- ↳ vie du syndicat
 - Service Eau et Environnement
 - Lancement d'une étude de faisabilité sur l'érosion du Rouquet à Bétaille
 - Projet d'avenant au délai du PAPI 2012-2017 - Prolongation de 2 ans
 - Service Développement Territorial
 - Soutien à la candidature de CAUVALDOR à l'appel à projets "Pôle de pleine nature"
- ↳ travail des services du SMPVD
- ↳ questions diverses.



Monsieur DESTIC introduit la séance en remerciant Monsieur DU PRADEL, Maire de Vayrac pour son accueil et les membres de leur présence.

1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du compte-rendu du 26 juillet 2016

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur DESTIC propose de désigner un secrétaire de séance. Il demande si une personne est candidate. Aucun membre n'étant candidat, Monsieur DESTIC propose Monsieur Hugues DU PRADEL.

↳ A l'unanimité des membres présents, Monsieur Hugues DU PRADEL est désigné secrétaire de séance.

Ensuite, Monsieur le Président demande à l'assemblée si des modifications ou des observations doivent être apportées au compte-rendu du conseil syndical du 26 juillet 2016.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur DESTIC met au vote l'approbation du compte rendu de la séance du 26 juillet.

↳ A l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du 26 juillet 2016 est approuvé.

2. (7-1) Décisions du Président

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DESTIC présente les différentes décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil syndical. Il précise que les décisions prises concernant les marchés à procédure adaptée, ont été précédées par l'organisation d'une réunion de la commission MAPA.

Objet	Montant
Révision du PLU DE GLANES	Compatible avec les orientations du SCOT Nord du Lot en cours d'élaboration

Objet	Mémoire	Montant
MAPA Mise à jour du projet de lutte contre l'érosion et maintien de l'espace rivière Cère Brajat	EGIS EAU, basé à Limoges	29 900 € HT
MAPA GPE 2016 – Lot 1 Bave	M. Jean-François MARBOT, Marcillac La Croze (19)	4 000 € HT
MAPA GPE 2016 – Lot 2 Cère	Association IDEE, Argentat (19)	12 260 € HT
MAPA GPE 2016 – Lot 3 - Mamoul	M. Jean-François MARBOT, Marcillac La Croze (19)	4 850 € HT
MAPA GPE 2016 – Lot 4 TSP/Borrèze	M. Jean-François MARBOT, Marcillac La Croze (19)	5 800 € HT

Objet	Mémoire	Montant
Etude gouvernance GEMAPI	HYDRATEC/CALIA/Maître Philippe MARC, Toulouse	46 490 € HT
Etude ruissellements sur les versants sensibles – diagnostic et préconisations	HYDRATEC, Toulouse	37 520 € HT
Travaux de création du barrage de Labrunie – Commune de St Laurent les Tours	GUINTOLI/DUCHATELET	188 510 € HT



3. (7-1) Décisions modificatives budgétaires n°2

Monsieur ARHEL présente les différentes décisions modificatives afin de pouvoir engager les devis qui s'imposent et les opérations en cours de réalisation à engager.

Il est proposé au conseil syndical, les décisions modificatives budgétaires suivantes sur le budget principal du SMPVD.

Ainsi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- ADOPTE les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6215-020 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-95 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-15716-833 : REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE - ENTREPRISES	46 481,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-36703-833 : 36703 ETUDE GEMAPI	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	46 481,60 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-31301-95 : MODERNISATION DES OFFICES DE TOURISME	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-1220701-833 : 12207a - DEVELOPPEMENT DU SAL DE CRUE DE ST CERE - TRAVAUX	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-1240801-833 : 12408a - DEVELOPPEMENT DU SAL DE CRUE DE LA SOURDOIRE - TRAVAUX	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-1250902-833 : 12509b REALISATION SAL CRUE BASSIN MAMOUL TRAVAUX	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-1612001-833 : 16120a GESTION ECOULEMENTS BASSIN VERSANT MEDERIC CARENNAC TRAVX	156 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-16120-833 : GESTION DES ECOULEMENTS DU BASSIN VERSANT DU MEDERIC- CARENNAC	0,00 €	1,60 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-16634-833 : AMENAGEMENT DU BASSIN D'ACTIVITES DE LA COMBE MARTEL	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-17439-833 : 17439 AMENAGEMENT PROTECTION CONTRE CRUES TRAVERSEE DE	0,00 €	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-2221503-833 : 22215c - ETUDE CONTI ECOLOGIQ -BASSIN BAVE- SYSTEME SOULHOU/ALBA	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-2310401-833 : 23104a - RESTAURAT* COUASNE ROC DEL NAU - ETUDES REGLEMENTAIRES	0,00 €	1 380,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-40302-833 : PROTECTION BERGES BRAJAT	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	156 000,00 €	134 981,60 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	202 481,60 €	202 481,60 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4. Point rajouté à l'ordre du jour : point budgétaire du SMPVD

Monsieur ARHEL présente un point budgétaire du SMPVD et propose, dans le prolongement du vote du budget, comme cela avait sollicité lors du dernier conseil syndical, de procéder au recours à l'emprunt.



Après une analyse budgétaire fine du SMPVD (incluant les restes à réaliser à venir sur l'exercice 2017 selon le plan de charges du pôle eau et environnement -aussi bien en dépenses qu'en recettes), le SMPVD présenterait un besoin en financement de 500 000 €, avec une période de déblocage des fonds sur un an.

Monsieur AYROLES estime qu'il est logique d'emprunter au vu des travaux conséquents envisagés et engagés sur le territoire, d'autant plus que c'est la bonne période pour emprunter.

A la question de Monsieur CHARLES, Monsieur ARHEL répond que les reliquats viendront en autofinancement et précise que les intérêts d'emprunt ont été prévus en section de fonctionnement, tout comme une annuité trimestrielle en capital autofinancée par les ressources propres.

Monsieur MOLES se demande comment, avec une section de fonctionnement à l'équilibre, l'investissement va être financé.

Monsieur ARHEL répond que le capital doit être remboursé par des ressources propres. Il précise également que les recettes inscrites sont des recettes acquises et confirmées par écrit de la part des cofinanceurs.

- Après débats, l'ensemble des membres sont favorables pour consulter les banques pour contracter un emprunt tel que présenté.

5. (I-1) Avenant MAPA Travaux continuité écologique Lot 2 - Seuil d'Esclat (22517c)

Monsieur AYROLES informe l'assemblée que les travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Mamoul sont bien avancés. En effet, les travaux sur 2 sites, démarrés au début de l'été sont en cours d'achèvement : le seuil d'Esclat et le seuil de Barrayrac.

Néanmoins, au cours du chantier mené sur le site d'Esclat (action n°22517c), il a été constaté une augmentation du volume de terrassement en déblai supérieur au volume initial du marché et une modification de la proportion relative de béton et d'encrochements pour la constitution de l'encrochement bétonné.

Cela conduit à :

- un volume d'encrochement supérieur au volume du marché,
- un volume de béton inférieur au volume du marché.

Monsieur AYROLES présente cette réévaluation à 3 814 € HT, supérieure à 5% du montant HT du lot n°2 du marché attribué à l'entreprise Cazal TP (représente 10.05% du montant initial du marché de travaux).

Ce surcoût de travaux pouvant être intégré à l'enveloppe budgétaire initiale ainsi qu'à l'assiette de cofinancement prévisionnelle. Monsieur le Président propose de réaliser un avenant au lot n°2 du marché de travaux correspondant.

Monsieur AYROLES ajoute que quelques difficultés demeurent concernant le site de Riols dont le propriétaire est Monsieur LABOUCARIE, car ce dernier est réticent pour s'engager dans une telle démarche.

Monsieur LIEBUS précise qu'il faut être vigilant car il s'agit d'une démarche groupée pour obtenir la totalité des cofinancements.

Ainsi, Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider l'avenant au lot n°2 au marché engagé, dans les conditions énoncées ci-dessus.

- Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents :
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au lot n°2 du MAPA « Travaux de restauration de la continuité écologique sur le Mamoul – Seuils de Barrayrac (n°22517b) et d'Esclat (n°22517c) ainsi que tout document pour mener à bien cette démarche.

6. (7-1) Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune de Lamothe-Fénelon - Suivi naturaliste et hydromorphologie du plan d'eau post travaux

Monsieur AYROLES indique que le service Eau et Environnement du SMPVD a été sollicité en février dernier par le SYDED pour l'assister sur le suivi de l'opération de vidange et de contournement artificiel du plan d'eau de Lamothe-Fénelon, projet sous maîtrise d'ouvrage communale.

En effet, à l'issue des travaux réalisés entre 2015 et 2016, l'arrêté préfectoral n°E-2013-316 portant complément à l'autorisation des travaux prescrit un dispositif de suivi du milieu après travaux, en particulier la colonisation du plan d'eau par les espèces invasives (Jussie et Myriophyllum) jusqu'à l'année N+5 et un suivi hydromorphologique du ruisseau du Tournefeuille dévié du plan d'eau.

Monsieur le Président présente le plan de charge évalué pour la mission de suivi :



Mission assurée par :	Correspondance article de l'arrêté	Type de suivi	Estimation charge de travail N+1	Estimation charge de travail N+3	Estimation charge de travail N+5	Commentaire
SMPVD	4-7-4	Rédaction d'un protocole de gestion	(2 jours)			Action optionnelle - Selon taux de recouvrement
SMPVD	4-8	Arrachage des pousses de Jussie	(1 journée)	(1 journée)	(1 journée)	Action optionnelle, uniquement en cas de repousse de la Jussie - SMPVD = Maîtrise d'œuvre du chantier - Ne comprend pas le coût d'intervention d'une entreprise pour l'arrachage
Total SMPVD			5 jours	2,5 jours	2,5 jours	Soit 10 jours pour les 3 années de suivi
Coût de la prestation SMPVD						
Coût Journée Technicien rivière € TTC	Nombre de jours total de la prestation du SMPVD	Coût total hors subvention € TTC	Autofinancement résiduel € TTC (soit 20% du coût total)			
216	10	2 160	432			

Monsieur AYROLES rappelle que sur le montant de l'assistance sollicitée sont déduites les subventions perçues par le SMPVD pour l'animation (80%) ce qui correspondra à l'autofinancement résiduel. Evalué à 10 jours de travail de technicien rivière (dossier suivi par Thomas ETIEN), le coût de la prestation pour la commune revient au total à 432 € TTC pour une période de 5 ans.

Ainsi, il propose à l'assemblée de valider la convention entre le Syndicat et la commune de Lamothe-Fénelon telle qu'annexée à la présente délibération et reprenant le plan de charge exposé précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précitée, ainsi que tout document pour mener à bien cette démarche.

7. (7-1) Mois de la pierre : budget prévisionnel, tarifs, conventions avec les intervenants

Monsieur TERLIZZI informe l'assemblée que chaque année depuis 14 ans, le Pays d'Art et d'Histoire de la Vallée de la Dordogne organise le Mois de la Pierre. Ce rendez-vous annuel comprend une exposition (salle du réfectoire dans le cloître de Carennac), et des stages pour adultes de sculpture, modelage et assemblage sont organisés dans le cloître de Carennac. Ces stages seront de 2 jours le week-end du 5 et 6 novembre. Ils seront encadrés par 3 intervenants :

- Pauline AUDUBERT (modelage d'argile)
- Gérard COLLAS (assemblage)
- Nicolas AKIELEWIEZ (sculpture)

sur la base de 500 € par prestation (encadrement d'un stage pour adultes durant 2 jours complets). A cette somme s'ajoute la fourniture du matériel (argile, pierre) qui est également remboursée. De leur côté, chaque stagiaire contribuera à hauteur de 65 € par jour, soit 130€ pour deux jours (repas compris).

Le budget prévisionnel du Mois de la Pierre 2016 est donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
3 artistes x 500€ la prestation	1 500 €	30 stagiaires à 130€	3 900 €
Fourniture pierre	600 €		
Fourniture terre	150 €		
Fourniture peinture	50 €		
Vernissage et épicerie	200 €		
Repas 16€ x 35 personnes x 2 jours	1 120 €		
Communication	280 €		
Total	3 900 €	Total	3 900 €



- Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents, de valider les tarifs présentés et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les trois intervenants, ainsi que tout document pour mener à bien cette démarche.

8. (7-1) Conventonnement avec le Ministère de la culture et future commission de coordination du Pays d'art et d'histoire

Monsieur TERLIZZI rappelle à l'assemblée que le label PAH du ministère de la Culture et de la Communication a été obtenu en 2001 pour 62 communes couvrant les ex-communautés de communes du Pays du Haut Haut-Quercy Dordogne, du Pays de Martel, du Pays de Saint-Céré, Cère et Dordogne, du Pays de Sousceyrac et du Pays de Souillac).

Il précise que la commune de Rocamadour a intégré la communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour en 2010, et qu'avec la création du SMPVD en 2013, ce sont 20 communes supplémentaires qui constituent le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne, à savoir 12 des communautés de communes des Pays de Padirac et Gramat, 7 communes du canton de Payrac et une commune du Ségala, Ladirat qui avait intégré la communauté de communes du Pays de Saint-Céré en 2013. Ce sont donc 21 communes concernées par le dossier d'extension.

Après de longs mois de travaux intenses, le dossier d'extension du Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise a été présenté le 16 février dernier devant le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, et a été validé.

Ainsi, une nouvelle convention décennale 2016-2025 doit être signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération fera l'objet d'une signature officielle en présence de Mme la Préfète (Catherine Ferrier), du Directeur Régional des Affaires Culturelles (M. Roturier), du Président de l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire (M. Malvy), en fin d'année (date non arrêtée à ce jour).

Une commission de coordination du PAH sera organisée conjointement à la signature de la convention avec le Ministère le 6 décembre 2016. Cette commission en présence des partenaires institutionnels permettra de dresser le bilan du Pays d'Art et d'Histoire depuis la dernière commission de coordination, de présenter les perspectives du Pays d'Art et d'Histoire et de présenter le projet de futur CIAP.

- Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document pour mener à bien cette démarche.

9. (8-9) Candidature à l'appel à projets services numériques innovants du Ministère de la culture

Monsieur TERLIZZI informe l'assemblée du lancement d'un appel à projets du Ministère de la Culture « Soutien au développement de services numériques innovants ». Cet appel à projets a été lancé le 11 août et doit être déposé le 1^{er} octobre. Il vise à encourager le développement d'outils numériques afin de favoriser l'accès au patrimoine au plus grand nombre. Cet appel à projet tend à permettre à des entrepreneurs de tester des outils numériques en s'associant avec un partenaire culturel. Le dossier de candidature doit donc être déposé par l'entrepreneur qui réalise l'outil.

Monsieur TERLIZZI rappelle que le Pays d'art et d'histoire avait déjà été lauréat de ce même appel à projets en 2013 au cours duquel il avait développé un jeu de piste numérique à Carennac. En 2016, le Pays d'art et d'histoire a imaginé un nouveau projet en partenariat avec l'entreprise GMT Editions : un bus contenant différents outils numériques, intitulé la « Pat'mobile ». L'objectif de ce bus numérique est d'aller à la rencontre des habitants afin de présenter des outils numériques itinérants permettant la découverte du patrimoine, notamment grâce à la réalité augmentée, par le biais d'une table tactile ou encore de tablettes, etc.

L'entreprise GMT Editions, basée à Bordeaux, est experte en réalisation d'outils numériques adaptés aux domaines touristique, culturel et patrimonial. Elle a travaillé sur des projets majeurs dans le domaine du patrimoine : Lascaux 4, visite de Bordeaux en réalité augmentée (« Imayana »), etc.

Si le Pays d'Art et d'Histoire est sélectionné le montant de la dotation du Ministère de la Culture pourra atteindre 30 000€ (maximum 70% du budget total). Le montant global du projet déposé est de 130 000€ avec une participation pour le PAH de 45 000€ si nous sommes retenus ; le restant étant à la charge de l'entreprise GMT Editions.

Afin d'égayer ces propos et montrer le travail réalisé par l'équipe du Pays d'Art et d'Histoire, Monsieur TERLIZZI projette le mini film qui a été monté. L'ensemble des membres du conseil syndical sont grandement satisfaits du travail réalisé.

Monsieur LABORIE pense que c'est une opération novatrice pour le territoire qui demande de la communication.

Monsieur DELRIEU demande si cette opération ne peut pas être intégrée dans le financement du Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine.

En réponse à l'interrogation de Madame AUBRUN qui demande si cette opération s'organisera qu'en période estivale, Monsieur TERLIZZI précise que cela durera toute l'année.



Monsieur MOLES demande quel est le budget annuel de fonctionnement de cette opération et si cela est prévu dans le fonctionnement actuel.

Monsieur TERLIZZI répond que le coût de fonctionnement n'a pas été calculé et que cette opération a été réalisée en interne.

Monsieur CHARLES est favorable à cette action d'autant plus que c'est une action plus large au sens culturel du terme.

Monsieur DU PRADEL le rejoint sur cette remarque et est satisfait que nous allions chercher des témoignages de personnes âgées.

Monsieur LIEBUS suggère également de se rapprocher de quelques associations.

Monsieur DESTIC ajoute que si ce projet est accepté, il serait judicieux de travailler pour obtenir des financements supplémentaires.

Monsieur LABORIE ajoute que le financement du véhicule ne peut être réalisé que par du sponsoring.

Ainsi, Monsieur le Président propose à l'assemblée de répondre à cet appel à projets dans les termes énoncés ci-dessus.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature, tel que présenté et à signer tout document pour mener à bien cette démarche.**

10. (8-9) Présentation des Expomobiles

Monsieur TERLIZZI informe l'assemblée que Madame Hélène ADO, stagiaire durant 5 mois au Pays d'art et d'histoire, a travaillé sur la mise en itinérance des expositions réalisées par le Pays d'art et d'histoire. Chacune des expositions a été inventoriée et décrite au sein d'un catalogue afin que ces expositions puissent être empruntées gratuitement par toutes les structures qui en feront la demande (écoles, mairies, maisons de retraites, collèges, bibliothèques...). Après avoir été présentées au château des Doyens de Carennac, les expositions réalisées par le Pays d'art et d'histoire pourront ainsi irriguer l'ensemble du territoire.

Ces expositions seront fournies avec des documents de communication (affiches, flyers, dossiers de presse...) et des outils de médiation pour certaines d'entre elles. Les bénéficiaires devront signer une convention de prêt à laquelle est annexée une fiche de prêt, précisant les modalités d'emprunt et les engagements. Le bénéficiaire s'engage notamment dans cette fiche à « présenter l'exposition de manière à garantir l'intégrité et la sécurité des éléments qui la composent ».

Monsieur TERLIZZI précise que toutes les collectivités peuvent conventionner.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président à signer le modèle de convention de prêt ainsi que tout document pour mener à bien cette démarche.**

11. (8-8) Lancement d'une étude de faisabilité sur l'érosion du Rouquet à Bétaille

Monsieur AYROLES rappelle que le SMPVD est amené à travailler sur certaines érosions de berge lorsque des enjeux significatifs sont présents.

Le site de l'érosion du Rouquet à Bétaille est connu par le syndicat depuis de nombreuses années et avait fait l'objet de discussions au sein du SYMAGE² pour une éventuelle intervention du syndicat. Avait été priorisé à cette époque les érosions de Lasserre à Girac et de Brajat à Bretenoux, des habitations étant directement menacées.

Sollicité par Monsieur DELRIEU, le service Eau et Environnement a organisé une rencontre sur le site de l'érosion le 20 septembre dernier en présence de Messieurs DELRIEU, AYROLES, BONNEVAL et DARNIS, respectivement Présidents des ASA de Corrèze et de Bétaille, Monsieur DELMAS, propriétaire riverain, Messieurs EHRHARDT d'EPIDOR, PRUNET et DUFAU du SMPVD.

Il est constaté sur le terrain la présence de 2 puits de pompage agricole en berge, menacés à moyen terme, d'être déstabilisés par une érosion de la berge. De part et d'autre de cet aménagement, 2 encoches d'érosion menacent à court terme un chemin public et à plus long terme une habitation.

Lors de cette rencontre, il a été proposé de porter en 2017 une étude sous maîtrise d'ouvrage SMPVD afin de réfléchir à des solutions d'aménagement de ce secteur de la rivière.

Pour mener à bien cette réflexion, Monsieur AYROLES propose à l'assemblée la démarche suivante :

- valider le lancement d'une étude en 2017 visant à proposer des principes d'aménagement du site sous maîtrise d'ouvrage SMPVD,
- constituer et animer un groupe de travail composé des personnes présentes lors de la visite du site,



- assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude dont le coût prévisionnel et les modalités de financement entre les différentes parties prenantes seront étudiés à l'issue de la rédaction du projet de cahier des charges de l'étude.

Monsieur AYROLES préconise la réouverture d'anciens chenaux.

Monsieur DESTIC constate que depuis l'interdiction de draguer, c'est un problème qui devient récurrent. La route entre Floirac et Carennac qui s'en va, c'est catastrophique.

Monsieur AYROLES propose que tout ce secteur fasse l'objet d'un projet global avec la Département.

Monsieur DESTIC précise qu'il a pu constater que le Département avait réalisé des sondages sur cette partie et qui pourraient être utiles.

Monsieur MOLES demande si nous n'allons pas vers un dossier comme celui de Brajat.

Monsieur DELRIEU estime pour sa part qu'il faut juste apporter des graviers et qu'aucune étude n'est nécessaire.

Monsieur LIEBUS répond que si une étude n'est pas réalisée, nous n'aurons pas de financements. Aujourd'hui, il est nécessaire de réaliser des études pour pouvoir répondre à des appels à projets.

- **Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents :**
- de valider la démarche et les propositions énoncées ci-dessus par M. le Président,
 - de donner autorisation à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération,
 - de prévoir les dépenses au budget 2017 inhérentes à cette démarche.

12. (8-8) *Projet d'avenant au délai du PAPI 2012-2017 - Prolongation de 2 ans*

Monsieur AYROLES rappelle que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Dordogne lotoise court sur la période 2012-2017.

Lors du dernier comité de pilotage PAPI, le 8 juillet dernier, le bilan des actions réalisées, engagées et non démarrées a montré la nécessité de prolonger le programme pour 2 années supplémentaires.

La demande de prolongation, qui devra être adressée très prochainement pour avis à la DREAL devra comprendre les éléments suivants :

- Une note explicative
- Un bilan des actions menées
- Une présentation de la structure et de son évolution (en particulier liée à la compétence GEMAPI)
- Un tableau prévisionnel de réalisation des actions
- Les actions soumises à PSR
- Une analyse coût/bénéfice.

Ainsi Monsieur le Président propose à l'assemblée de démarrer dès à présent la démarche de demande d'avenant par l'envoi aux services de l'Etat d'un premier projet de dossier de demande d'avenant au PAPI Dordogne lotoise 2012-2017.

Il précise que certaines actions devront faire l'objet de décision de poursuivre ou non lors du prochain conseil syndical du SMPVD, à la suite de rencontres avec les élus des communes concernées par ces projets. Il s'agit en particulier des actions suivantes :

- 16428/17439 : Aménagements de surinondation et de protection contre les inondations du Palsou à Bétaille
- 16633 : Surinondation du marais de Lamothe
- 16324 : Gestion des inondations du quartier de Soupette à Bretenoux

Monsieur LIEBUS estime qu'il faut maintenir les opérations car les financements sont conséquents dans le cadre du PAPI.

Monsieur MOLES va voir ce qu'il en est du projet de Soupette.

Monsieur DELRIEU est favorable pour le projet du Palsou à Bétaille.

- **Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents :**
- de valider la démarche et les propositions énoncées ci-dessus par Monsieur le Président,
 - d'autoriser Monsieur le Président pour signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.



13. (8-4) Soutien à la candidature de CAUVALDOR à l'appel à projets "Pôle de pleine nature"

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2015, la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne a répondu à un appel à projet du Massif central sur la structuration de son territoire en pôle de pleine nature. Cauvaldor s'est positionné comme chef de file pour porter la candidature à l'échelle du périmètre du nouvel office de tourisme Vallée de la Dordogne. Au-delà d'une nouvelle dénomination et labellisation, ce projet consiste à fédérer les activités sportives et de loisirs de pleine nature présentes sur le secteur en coopération avec tous les acteurs publics, associatifs et privés.

Un premier dossier de candidature a été déposé par CAUVALDOR en 2015 et le territoire a été retenu comme « pôle émergent ». Un diagnostic des activités de pleine nature a été réalisé en mobilisant les professionnels du milieu (entreprises privés, clubs, associations, etc...), institutions et collectivités afin de recenser les besoins et projets et a fait ressortir des problématiques. Au regard de ces enjeux, une stratégie, validée en comité de pilotage, a été définie selon 4 axes majeurs :

Les activités sportives et de loisirs de pleine nature comme levier de développement territorial et d'identité dans un cadre de vie à préserver

- 1) La diversification de l'offre sportive et de loisirs d'activités de pleine nature pour fidéliser les pratiquants et attirer un nouveau public
- 2) La rivière Dordogne, l'identité d'une itinérance au fil de l'eau
- 3) Une destination qualitative s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs pour une meilleure coordination et lisibilité de l'offre
- 4) L'engagement dans des démarches éco responsables et de suivi d'impacts du pôle afin de préserver un cadre de vie exceptionnel

Monsieur le Président propose de soutenir la candidature de la Communauté de Communes « Causses et Vallée de la Dordogne » à cet appel à projets sur l'ensemble du territoire d'action de l'office de tourisme Vallée de la Dordogne afin d'assurer un maximum de cohérence tout au long de la démarche pour la deuxième phase de cet appel à projet en « pôle structuré ». Compte tenu de la réorganisation territoriale en cours et suivant la gouvernance présentée et validée en comité de pilotage, il propose que la Communauté de Communes « Causses et Vallée de la Dordogne » soit chef de file de l'action.

Les raisons principales du soutien du SMPVD à ce nouveau dossier de candidature sont les suivantes :

- Depuis sa création, le SMPVD s'est appliqué à valoriser les richesses naturelles et patrimoniales de la Vallée de la Dordogne tout en les préservant. En effet, de nombreuses actions de gestion durable de l'environnement ont été mises en place par le pôle « Eau et Environnement » de notre syndicat. De plus, il existe une réelle politique territoriale de valorisation et de sensibilisation au patrimoine bâti. Le SMPVD porte le « Pays d'Art et d'Histoire de la Vallée de la Dordogne » (extension en cours à l'ensemble du périmètre du syndicat). Ce projet de création d'un pôle de pleine nature en Vallée de la Dordogne s'écrit donc parfaitement dans les politiques actuellement portées à l'échelle de notre territoire.
- Dans le cadre des contrats « Grands Sites Midi-Pyrénées - Vallée de la Dordogne » et « Grands Sites Midi-Pyrénées de Rocamadour » passés avec le Conseil Régional, le développement des activités de pleine nature a été identifié comme un axe majeur de la politique à mettre en œuvre sur le nord du Lot.
- Les communautés de communes, en partenariat avec le SMPVD ont, au fil des années, aménagé le territoire en proposant un maillage suffisant de services de qualité destinés à la population locale ainsi qu'aux gens de passage. Le développement et la valorisation des activités de pleine nature viendrait se placer en complémentarité afin d'améliorer l'attractivité de notre territoire.
- Le SMPVD porte le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui arrivera à son terme courant 2017 et qui permettra de définir les orientations et objectifs du territoire jusqu'en 2030.
- Compte tenu de la réorganisation territoriale en cours et suivant la gouvernance présentée et validée en comité de pilotage, il nous paraît cohérent que la Communauté de Communes « Causses et Vallée de la Dordogne » soit chef de file de l'action.

Le soutien du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne à la mise en œuvre de ce projet de construction du pôle de pleine nature « Vallée de la Dordogne » pourra concerner :

- une participation active des élus au pilotage du projet ;
- l'apport d'une expertise de la part des différents services du syndicat lors de la définition de la stratégie, puis lors de sa mise en œuvre (prise en compte des aspects environnementaux, patrimoniaux, fonciers...);
- le partage de différentes données du territoire.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents de soutenir le dossier de candidature porté par la communauté de communes CAUVALDOR à cet appel à projets.

14. Travail des services du SMPVD

Sans objet



15. Questions diverses

a. Bien que sous l'égide de CAUVALDOR, Monsieur DESTIC informe l'assemblée des mouvements des agents, qui travaillent pour le service commun CAUVALDOR-SMPVD.

- Arrivée de Nathalie TONSON, en remplacement de Johann FRADET, Sigiste
- Arrivée de Barbara ANNETT, en remplacement d'Audrey LAROUSSE qui part en congés maternité
- Départ de Marie POUX à la fin de son CDD en décembre 2016 : Monsieur TERLIZZI précise qu'il est urgent de procéder à son remplacement
- Démission de Nathalie DEVIGNE, Agent d'entretien à Creysse en décembre 2016 : Suggestion de faire appel à une entreprise extérieure jusqu'au déménagement du service Urbanisme à Vayrac.

b. Monsieur LIEBUS demande où en est le dossier de la couasne de Carennac, suite à la rencontre qui a eu lieu avec Monsieur Germinal PEIRO, Président d'EPIDOR et ses services.

Monsieur AYROLES répond que ce dossier sera abordé lors d'une rencontre organisée avec EPIDOR pour visiter la carrière de Veyrignac.

Monsieur LIEBUS demande si un point juridique a été fait comme cela devait l'être.

Monsieur AYROLES répond qu'il est nécessaire que la commune de Carennac prenne une délibération d'intention.

Monsieur LIEBUS précise qu'EPIDOR proposait de faire remonter l'eau par l'autre côté et faire casser la digue ; chose qui est impossible. Si tel est le cas, Carennac n'a plus d'eau. Il ajoute qu'il faut être vigilant car la digue commence à "flanquer".

Monsieur DELRIEU ajoute qu'il faut également agir sur le Moulin de Monsieur HATTON.

Monsieur LIEBUS suggère de lancer une DUP sur ce secteur.

c. Monsieur TERLIZZI précise que l'accompagnement ADEFPAT sur le projet culturel est terminé et que la restitution aura lieu le 15 novembre 2016. La commission de coordination du Pays d'Art

d. Concernant l'étude GEMAPI qui vient d'être lancée, Monsieur AYROLES précise que pour l'instant, nous n'avons pas eu de retour de la part de la communauté de communes du Grand Figeac. La réunion de lancement a lieu le 7 octobre 2016, à laquelle participeront les élus des 3 communautés de communes de la Corrèze.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.